

Synthèse : Développer l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire

Mercredi 7 mars 2018
Médiathèque du MOULE

Pour cet atelier, trois axes de travail avaient été définis pour les tables rondes :

1. Quels sont les besoins en Guadeloupe en offre commerciale - En tenant compte de la configuration (taille, organisation...) du territoire ?
2. Quelles offres pourrait-on développer pour répondre à une demande au niveau du marché caribéen ? Développement des produits locaux - diversification de la production, de montée en gamme, de réduction des intermédiaires...
3. Quelles nouvelles formes de distribution pourraient être développées ? Nouvelles formes de consommation, drive ...

Du fait du faible nombre de personnes présentes, les trois tables rondes ne se sont pas tenues. La problématique a été abordée dans son ensemble et l'axe de travail sur les nouveaux modes de distribution n'a pas été abordé en raison de l'absence des représentants de la distribution, qui avaient été pourtant sollicités.

La Maire du MOULE est venue assister à la première partie de l'atelier.

L'atelier a débuté avec la présentation de Nicolas Méron du projet Cap 2030, qui a identifié 3 objectifs qui peuvent s'articuler autour de la thématique de l'atelier :

- sensibiliser et faire la promotion de l'agenda 2030 développement durable. Certes, il faut développer l'offre commerciale mais tout en restant éco-responsable.
- accompagner les entrepreneurs. L'innovation vient beaucoup des citoyens, qui ont de belles idées, mais il faut les accompagner. Néanmoins, l'accompagnement ne doit pas être porté que par les institutionnels. Le meilleur accompagnement se fait par ceux qui vivent la même situation.
- faciliter la mise en réseaux d'acteurs, sans trop sectoriser.

Le développement des maisons entrepreneuriales pourrait répondre à ces objectifs.

La Mairie du Moule souhaite qu'une stratégie globale de développement de l'offre commerciale soit poursuivie. La Guadeloupe est un petit territoire, avec une population vieillissante.

Il faut structurer par polarités, avec une logique de programmation territoriale et de spécialisation.

Exemple de la ville du Moule qui est le troisième pôle de santé en Guadeloupe.

Une fois ce secteur d'activités défini, l'activité économique se détermine et les besoins en réseaux et en équipements en découlent.

A partir de cet exemple, il faudrait que chaque collectivité identifie un point fort, une spécialité, une identité. Cette identité pourrait aussi être structurée au niveau des EPCI. Ce serait une échelle plus cohérente, mais certaines communes n'ont pas encore le raisonnement par intercommunalité, ni l'esprit de mutualisation

La mairie du Moule a évoqué également les projets sur le Nord Grande Terre autour du tourisme de mémoire et du patrimoine avec les moulins. Exemple du projet de restauration de l'Habitation NERON, qui utilise la mémoire comme support de mise en valeur du territoire.

L'agriculture a sa place dans le tourisme : la production locale doit être mise en valeur et proposer des circuits (circuit du sucre, du rhum etc). Sur la production locale, il ne faut pas oublier que beaucoup de terres agricoles disparaissent tous les jours. Il faut protéger les espaces qui restent.

Les chiffres le disent : la population n'augmente pas, alors pourquoi développer les zones commerciales ? Il faut plutôt professionnaliser le secteur de l'agriculture, mettre les métiers de ce secteur ensemble pour avoir une vision commune, leur proposer des outils et mutualiser. Il y a quatre coopératives maraîchères en Guadeloupe qui se font concurrence. Il faut s'organiser pour réussir à obtenir une production régulière toute l'année.

Les agriculteurs souhaitent également développer la traçabilité des produits, pour prouver que ce qui se mange en Guadeloupe est meilleur que dans certaines zones des caraïbes.

Le secteur agricole revient sur le besoin d'accompagnement. Il y a des financements qui sont possibles, mais pour cela les porteurs de projets souhaitent être accompagnés.

Deux propositions essentielles sont ressorties de l'atelier

1. Organiser l'accompagnement des professionnels pour optimiser et compléter l'existant pour faciliter le parcours « de l'idée au projet » et « du projet à la réalité »

- Maillage de l'accompagnement. Il faut organiser l'accès à l'accompagnement au sein de maisons de l'entrepreneuriat qui articuleraient la complémentarité de l'aide institutionnelle par l'aide des professionnels.
- Faire connaître et développer les réseaux professionnels. Exemple du réseau « entreprendre Guadeloupe ».
- Simplifier les dossiers et réduire les délais d'instruction des demandes d'aides ou d'accompagnement.

2. Se doter d'outils de pilotage économique

Analyse du territoire pour faire émerger les avantages comparatifs de chaque niveau de collectivités : commune, établissements publics de coopération intercommunale, conseil régional

Des outils existent :

- l'étude Aysel (Banque de France)
- les travaux de Cap 2030
- l'étude de la commune du Moule

Sur la base de ces outils, il faut intégrer une réelle analyse économique dans les documents de planification, comme le PLU. Aujourd'hui, ce volet est prévu par le projet d'aménagement de développement durable (PADD), mais de manière trop superficielle. L'analyse économique du fonctionnement du territoire doit être davantage approfondie

Mettre en cohérence les projets (le SAR peut être le moyen de cette mise en cohérence)

Exiger dans les cahiers des charges des projets la recherche de cohérence et de complémentarité entre les différentes initiatives, au niveau du territoire et intégrer les différentes possibilités de valorisation du territoire (culturelle, touristique, sports, insertion, santé ...)

Une proposition qui était ressortie d'une étude de 2009 de la direction départementale de l'équipement de Guadeloupe en 2009 sur les zones d'activités économiques pourrait être reprise : la création d'un observatoire régional des zones d'activités sur la base d'un dispositif d'observation et de suivi élaboré (voir fiche et carte en PJ).

Les fonctions dévolues à cet observatoire étaient de :

- Renseigner, par communes ou communautés de communes, l'état de l'offre, quantitative et qualitative, en matière de zones d'activités économiques, artisanales, industrielles, commerciales « agrégées » ou mixtes.
- Évaluer, dans la durée, la commercialisation des zones d'activités, leur évolution, leur rentabilité spatiale-économique, leur état général et leur attractivité.
- Apprécier, sur ces bases, le bien fondé et l'opportunité de projets d'aménagement/développement de ZAE, en fonction de l'état de l'offre constaté, typologiquement, territorialement, spatialement (surfaces proposées) et qualitativement sur l'archipel.
- Disposer d'un outil de marketing économique territorial permettant de visualiser (d'un « coup d'oeil panoramique »...) l'offre de ZAE, les disponibilités, d'identifier les contacts utiles et de proposer un « service » opérationnel et réactif à des entreprises en recherche d'implantation ou d'extension sur l'archipel.